

Bulletin municipal

Novembre 2021



P. 3

La Mairie

*Le mot du Maire,
comptes-rendus
des conseils*



P. 16

**La fête
patronale**



P. 18

**Du nouveau
sur le marché**



CHAMBOST-LONGESSAIGNE



CAMPAGNE SUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Depuis le 1^{er} octobre, **tous les emballages plastiques ménagers peuvent aller dans le bac jaune** : pots de yaourts/crèmes, barquettes de jambon, de plats préparés, sacs/films plastiques...

Ils rejoignent les emballages en métal (boîtes de conserves, canettes, aérosols vides...), en carton fin (paquets de biscuits, suremballages des yaourts...) et les bouteilles/flacons plastiques (boissons diverses, shampoing, bidons de lessive...).

Vous pouvez également réduire vos déchets en ayant recours au compostage et au broyage des déchets verts.

Pour plus d'informations, contact : gestion-dechets@cc-mdl.fr



SOMMAIRE

Le mot du Maire	3	Journée vélo	18
Comptes-rendus des conseils municipaux	4	La fête patronale	19
Un nouveau tableau numérique en classe maternelle	13	Visite guidée "Raconte-moi Chambost : la vie du village et les métiers d'antan"	20
Demeure du Prieuré	14	CPCL : Club Pongiste de Chambost-Longessaigne	21
Le verger communal	15	Association gym	21
Trops de pigeons !?	15	Du nouveau sur le marché : portrait de Nelly DUTEL	22
Mobilité - Covoiturage - Solidarité	15	Parc Éco Habitat	23
Valorisation de la ressource ligneuse	16	Les Maisons des Services labellisées France Services	23
Fête de la musique	16	Infos pratiques	24
Les classes en 0 et 1	17		

Conception et impression : Imprimerie EGF & CIM
69610 Ste-Foy-l'Argentière - Tél. 04 74 26 15 76
E-mail : egf-imprimerie@orange.fr - www.imprimerie-egf.fr

Directeur de la publication : Marie-Luce ARNOUX
Rédacteur en chef : Commission Communication et Veille technologique

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

En cette période de rentrée, nous sommes tous ravis d'observer la reprise de la vie associative et ce qu'elle offre en rencontre, partage et convivialité très appréciés de nous tous. Certes, parallèlement, je mesure les contraintes que représente le cadre réglementaire sur le plan sanitaire. J'espère qu'il ne freinera pas le dynamisme des bénévoles. Et, je souhaite également qu'il n'altère pas le lien entre les Chambostiens et que chacun saura agir dans le plus grand respect des choix d'autrui.

Grâce aux efforts de tous, les derniers grands temps forts festifs ont été très réussis. Nous pouvons nous réjouir d'avoir pu accueillir à la fête de la musique, de nombreux musiciens et chanteurs tous aussi talentueux les uns que les autres. Nous retiendrons les efforts consentis par les organisateurs de la fête des classes qui auront permis aux classes en 0 et 1 de s'enrichir de beaux souvenirs et à la population de profiter d'un défilé très animé.

Le week-end de la fête patronale a offert son lot de surprises, les membres du comité des fêtes sous la houlette de leur présidente nous avaient concocté un beau programme. Et le collectif d'habitants lauréat de l'appel

à manifestation d'intérêt sur la mobilité douce lancé par la Communauté de Communes a investi le parking de l'espace culturel pour nous sensibiliser à l'intérêt et aux spécificités de l'usage du vélo. Gageons que les sourires exprimés par les petits et grands lors de leur montée en selle ce jour-là se traduisent par un usage sans limite de ce mode de déplacement présentant plein de vertus !

De son côté, toujours ce même week-end, la municipalité a fait le choix d'inscrire un événement dans le programme des Journées du Patrimoine. Il s'agissait d'une balade guidée, nommée "Raconte-moi Chambost". Sans la prestation des professionnels, l'important travail de préparation des élus de la commission Culture et l'implication bénévole de plusieurs personnes ressources, elle n'aurait pas obtenu un tel succès.

Le conseil municipal est convaincu que cette mobilisation humaine et financière est un précieux investissement pour préserver le lien entre vous tous qui arrivez tout juste sur la commune ou qui y êtes nés, qui avez 10 ans ou 90 ans, qui avez du temps à offrir aux autres ou simplement envie de vivre un temps de convivialité. Nous souhaitons soutenir cette dynamique sociale.

Je profite donc de cet édit pour vous encourager à nouveau à exprimer vos idées, vos observations qui nous aideront à répondre au mieux à vos attentes afin que la vie sur la commune soit pour chacun d'entre vous la plus agréable possible.

Bonne rentrée au sein de toutes les associations et félicitations à tous les bénévoles pour leur engagement.

Marie-Luce ARNOUX
Maire de Chambost-Longessaigne



COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

▲ 6 MAI 2021 ▲

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX, SOULARD, RABILLON, DUBOST, BOURBON-CHAPUIS, CHARBONNIER, BLAIN, JOUBERT, CHAMBOST, VINCENT, BONNET, ERMEL, PENIN, ASSAM

EXCUSÉS : M. CHEVALIER

Secrétaire : M. VINCENT

• INTERVENTION DE M. PEREYRON DU SYDER RELATIVE À L'OPÉRATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES DE LA SALLE POLYVALENTE :

Une centrale photovoltaïque de production d'électricité d'une puissance de 63,9 Kwc est installée sur le toit de la salle des fêtes depuis octobre 2018.

M. PEREYRON dresse le bilan après 2 années complètes d'exploitation :

- Après étude, la production annuelle estimée était de 68 000 KWh/an (68 MWh/an).

- La production réalisée est en moyenne de 78 MWh/an sur 2019-2020 soit 14% au-delà des prévisions.

- Elle est rachetée par EDF au prix moyen de 0,1177 euro/KWh

- Elle est équivalente à :

- . 158 tonnes de CO₂ évitées,
- . 1 000 000 de km en voiture,
- . 10 000 arbres plantés,
- . la consommation de 16 foyers.

- Aucun incident n'a été déploré sur cette installation.

Il est proposé de dresser un bilan des toitures communales disponibles pour de nouvelles installations.

Tout porteur de projet peut s'adresser à la commission transition écologique pour un accompagnement, en relation avec le SYDER.

• APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 AVRIL 2021 :

M. ERMEL souhaite que la formulation écrite concernant la prise de décision d'entamer les travaux de rénovation du stade de foot soit revue pour la décorrélérer du seul accord de subvention, et soit inscrite dans un débat d'idées plus global.

• **AJOUT CONSULTATION TRAVAUX "ÉLEVATEUR DE LA DEMEURE DU PRIEURÉ ET RETRAIT DU POINT : "DEMANDE DE SUBVENTION RÉGION-ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE 4^E TRANCHE"** (accepté à l'unanimité des membres présents)

• **CONSULTATION "ÉLEVATEUR" DE LA DEMEURE DU PRIEURÉ - ATTRIBUTION LOT 2 :**

Madame le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour les travaux d'installation d'un élévateur à la Demeure du Prieuré dans le cadre du décret n°2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires. La consultation comprend 4 lots : lot n°1 "VRD-GROS ŒUVRE", lot n°2 "SERRURERIE PALIERS, GARDE-CORPS, COUVERTURE, ZINGUERIE", lot n°3 "ÉLEVATEUR PMR", lot n°4 "ÉLECTRICITÉ".

Les lots 3 et 4 ont été attribués par délibération n°08/04/21-12. Suite au dépôt des offres pour le lot 2, il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse suivante :

N° lot : 02

Corps d'État : SERRURERIE

Société : SARL P. BIEF - ZA LE CROZET 42360 Panissières

TOTAL HT : 18 700,00 €

TOTAL TTC : 22 440,00 €

La consultation du lot 1 "VRD-GROS ŒUVRE" va être lancée prochainement suite à la réception de l'étude géotechnique.

Décision : approuvé à l'unanimité

• MAÎTRE D'ŒUVRE - ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT TERRAIN SYNTHÉTIQUE :

Madame le Maire rappelle aux conseillers la décision de mandater un maître d'œuvre pour l'étude d'aménagement d'un terrain de football synthétique estimée à 466 290,00 € HT.

Conformément au Code de la Commande Publique de 2020, l'ordonnance n°2018-1074 et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, et notamment au seuil permettant de recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, Madame le Maire présente les trois devis pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux cités en référence émanant de l'entreprise INGESPOT de Saran pour un montant de 19 200,00 €HT, de l'entreprise ATHLETICO INGENIERIE de Niort pour un montant de 19 050,00 € HT et de l'entreprise AZCSports de Quincy en Beaujolais de 14 990,00 € HT. Il est décidé de retenir cette dernière.

Décision : 13 pour – 1 contre – 0 abstention

• RÈGLEMENT ET TARIFS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2021-2022 :

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le règlement intérieur et de fixer les tarifs pour la garderie assurée par les agents périscolaires, sans prévoir d'augmentation pour l'année scolaire 2021-2022.

Inscription à l'année :

1^{er} enfant : 144 €

2^e enfant : 100 €

À partir du 3^e enfant : 70 €

Inscription au trimestre :

1^{er} enfant : 52 €

2^e enfant : 36 €

À partir du 3^e enfant : 26 €

Forfait de 15 € par famille pour une inscription exceptionnelle à la garderie par année scolaire.

Décision : 10 pour – 3 contre – 0 abstention

• COMMODAT SUR TERRAINS COMMUNAUX LIEU-DIT LE GAREL :

Madame le Maire rappelle qu'un commodat avait été signé en 2016 pour 3 ans avec le GAEC des Peupliers afin d'assurer l'entretien des terrains libres d'occupation situés au lotissement "Le Garel". Différentes promesses d'achat de la 1^{re} tranche du lotissement ont été ou seront prochainement signées. Madame le Maire propose de ne pas prévoir de nouveau commodat sur les terrains restants.

Décision : approuvé à l'unanimité

• COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE :

Il n'a pas été fait valoir le droit de préemption de la commune suite aux déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

DIA du 2 mai 2021 de Maître Marie-Blanche DEPAILLAT en vue de la cession du bâti sis 104, rue des Boutiques, cadastrée section AB 504 appartenant à M. Jean BONNASSIEUX d'une superficie de 425 m².

• COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :

- Commission Bâtiments :

La direction Enfance famille du Département a donné au Relais d'Assistants Maternels "Le Gamin-La Gamine" l'autorisation de fonctionnement d'un temps collectif dans les salles "Côté Jardin" et "Côté Cour" de la Demeure du Prieuré. Il a été préconisé quelques adaptations de protection (des radiateurs, des extincteurs et des angles vifs). Le premier temps collectif a eu lieu le vendredi 30 avril. La configuration des lieux et

l'équipement conviennent pleinement à cette activité pour la petite enfance. Le square Armand SAURET a été perçu comme une plus-value. Les séances se dérouleront une fois tous les quinze jours en alternance avec Villechenève.

- Commission Urbanisme :

Alain VINCENT informe l'assemblée que la CCMDL accompagnée par la fédération SOLIHA étudie la mise en place d'un programme d'aide pour l'amélioration de l'habitat avec pour objectifs principaux :

- d'encourager les rénovations énergétiques,

- d'adapter les logements au vieillissement,

- de lutter contre l'habitat indigne,

- de rénover les logements vacants en centre-bourg.

Ce programme d'aides financé par l'ANAH et la CCMDL, destiné aux propriétaires occupants ou bailleurs devrait être opérationnel dès 2022 pour une durée de 5 ans.

Une communication sera préalablement réalisée auprès des habitants.

Sophie JOUBERT et Richard SOULARD présentent les plans d'aménagement du local poubelles prévu à la Croix Rouge.

- Commission Voirie :

Richard SOULARD présente le détail du budget CCMDL consacré aux travaux de voirie transférée de la commune de Chambost-Longessaigne.

Solde 2020 : 446,96 €

Pourcentage validé : 3,01%

Montant 2021 : 39 130,00 €

Solde 2020 + 2021 : 39 576,96 €

Richard SOULARD fait part du fait qu'il a demandé à recevoir les techniciens de la Société SPIE afin d'éviter des aberrations dans l'implantation des poteaux pour la fibre.

- Commission Finances :

Madame le Maire informe l'assemblée de la tenue de la Commission Communale des Impôts Directs, le 8 juin à 9h30.

- Commission Vie scolaire :

La classe "découverte" des CM ne pourra pas avoir lieu en raison du contexte sanitaire. L'équipe enseignante remercie malgré tout le conseil municipal pour son attention et sa décision de subventionner le projet.

- Commission Vie culturelle :

Raphaëlle RABILLON présente le travail préparatoire de la commission pour la fête de la musique. Elle se déroulera au Clos des Sports le samedi 19 juin de 18h à 22h selon les dispositions sanitaires en vigueur.

- **Commission Transition écologique :** La réunion de lancement de création du

verger avec les personnes intéressées aura lieu le 19 ou 26 mai.

Mobilité douce : Il est rappelé la réunion publique du mardi 1^{er} juin à 20h.

- Commission Vie associative :

S'il y a possibilité d'organiser une buvette pour la fête de la musique, la commission est chargée de solliciter une association susceptible d'être intéressée. Anthony CHARBONNIER contacte en premier lieu l'association de la cantine scolaire.

- Commission Communication :

Les membres de la commission donnent l'état d'avancement du bulletin qui devrait paraître fin mai-début juin.

• QUESTIONS DIVERSES :

- **Politique Jeunesse CCMDL :** Béatrice CHAMBOST présente la démarche menée par la Communauté de Communes au sujet du travail engagé avec Territoires Conseils et toutes les communes du territoire pour l'élaboration d'une politique Jeunesse.

- Mme le Maire donne lecture d'un courrier de Free Mobile sollicitant un rendez-vous au sujet de la couverture téléphonique sur la commune. Il est décidé de répondre positivement à cette demande de rencontre.

- Mme le Maire fait part de la mise en place d'un **plan d'action départemental de lutte contre le moustique tigre**. Pour cela le Département s'appuie sur un opérateur, l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication Rhône-Alpes qui mène des actions de formation et de contrôle de la population de moustiques. Le Département souhaite accompagner les communes dans la réalisation d'un plan d'action communal. La meilleure arme contre une prolifération de ce moustique est la suppression des lieux de ponte potentiels, les petits points d'eau stagnante.

- Mme le Maire donne lecture du courriel de **remerciements de la Prévention Routière** pour l'attribution d'une subvention.

- **Préparation des élections régionales et départementales :** la note ministérielle sur le déroulement des élections mentionne un certain nombre de mesures à prendre pour le bon déroulement des élections dans ce contexte sanitaire contraignant. Elle prévoit une liste à remplir comportant le nom des élus souhaitant être prioritaires pour une vaccination ainsi qu'une liste de ceux qui ne seront pas vaccinés. Il convient de prévoir 8 scrutateurs.

- **Commémoration :** selon les consignes nationales, elle aura lieu en comité restreint, le samedi 8 mai à 10h.

- Information relative à la consultation du Sénat sur le **projet "Climat et résilience"**.

- M. ERMEL fait part de son intention de démissionner du conseil suite à des divergences profondes sur la question du projet de rénovation du terrain de foot et de son impact écologique.

Prochaines dates de conseil municipal : 3 juin et 15 juillet 2021 à 20h30

▲ 3 JUIN 2021 ▲

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX, SOULARD, RABILLON, BOURBON-CHAPUIS, CHARBONNIER, CHEVALIER, BLAIN, JOUBERT, CHAMBOST, VINCENT, BONNET, ASSAM

EXCUSÉS : M. DUBOST (pouvoir à Mme ARNOUX), M. PENIN (pouvoir à Mme BOURBON-CHAPUIS)

Secrétaire : M. CHEVALIER

• COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 6 MAI 2021 :

Il est approuvé à l'unanimité.

• AJOUT "MISE À DISPOSITION GRATUITE DE SALLES COMMUNALES EN PÉRIODE ÉLECTORALE" :

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin de définir les conditions de mise à disposition de salles municipales en vue d'y tenir des réunions politiques en périodes pré-électorales et électorales, et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs. Tout candidat ou liste déclarés ou ayant déclaré un mandataire au titre des dispositions du code électoral pourront disposer gratuitement et sans limitation de fréquence de la mise à disposition d'une salle municipale sous réserve de leur disponibilité parmi les salles suivantes : salle du conseil municipal, salle des associations, salles de la Demeure du Prieuré, salle polyvalente.

Il appartient aux utilisateurs bénéficiant de la mise à disposition de locaux municipaux, de procéder à la mise en place et au rangement du matériel et mobilier utilisés lors de leurs réunions publiques. Adopté à l'unanimité.

• DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DE DIFFÉRENTS ORGANISMES :

- Suite à la démission de M. ERMEL, Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection de délégués au sein des organismes suivants :

Syndicat Rhodanien du Câble :

M. CHARBONNIER Anthony

Correspondant Ambroisie :

M. ASSAM Morad

- Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du collège du Val d'Argent

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX [SUITE]

a approuvé le 30 mars 2021 l'adhésion des communes de Chambost-Longessaigne (10 élèves scolarisés au sein de ce collège) et Villechenève (4 élèves). Il convient désormais à la commune de se prononcer sur cette adhésion et de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'adhésion au SIVOS du collège Val d'Argent et désigne les délégués suivants :

CHEVALIER Yannick, titulaire,
CHAMBOST Béatrice, suppléante.

• MISE À JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Suite à la démission de M. ERMEL, Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur d'éventuelles mises à jour à apporter aux commissions municipales :

Bâtiments

DUBOST Adrien - PENIN Paul
BONNET René - SOULARD Richard
VINCENT Alain - BLAIN Séverine

Urbanisme

SOULARD Richard - BONNET René
VINCENT Alain - JOUBERT Sophie

Voirie

SOULARD Richard - BONNET René
PENIN Paul - BLAIN Séverine

Finances

SOULARD Richard - DUBOST Adrien
RABILLON Raphaëlle - VINCENT Alain
BOURBON-CHAPUIS Françoise

Vie scolaire

DUBOST Adrien - CHAMBOST Béatrice
BOURBON-CHAPUIS Françoise
CHEVALIER Yannick

Vie culturelle

RABILLON Raphaëlle - ASSAM Morad
JOUBERT Sophie - DUBOST Adrien

Transition écologique

RABILLON Raphaëlle - CHAMBOST Béatrice
Blain Séverine - SOULARD Richard

Vie associative

SOULARD Richard - JOUBERT Sophie
CHARBONNIER Anthony

CHEVALIER Yannick

BLAIN Séverine - VINCENT Alain

Communication et veille technologique

BOURBON-CHAPUIS Françoise
JOUBERT Sophie

DUBOST Adrien - PENIN Paul

CHARBONNIER Anthony

Dynamique économique

BOURBON-CHAPUIS Françoise
JOUBERT Sophie

BLAIN Séverine - ASSAM Morad

Participation citoyenne

BOURBON-CHAPUIS Françoise
RABILLON Raphaëlle - CHEVALIER Yannick
ASSAM Morad - CHAMBOST Béatrice

Personnel communal

ARNOUX Marie-Luce - DUBOST Adrien
L'assemblée procède aux désignations suivantes au sein des commissions de la CCMDL :

- Commission Assainissement :

CHARBONNIER Anthony

- Commission Transition écologique :

SOULARD Richard

• CHOIX DU PAYSAGISTE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SQUARE ARMAND SAURET :

Madame le Maire rappelle qu'une consultation restreinte a été lancée pour les travaux d'aménagement du square Armand SAURET le 20 novembre 2020 et que la commission en charge du projet a retenu, après analyse des offres, l'entreprise "La Clé des Champs" de St-Symphorien-sur-Coise, avec option végétalisation de la dalle des WC publics, béton désactivé sur les allées et rang périphérique à la terrasse en pavés, pour un montant de 54 619,00 € HT soit 65 542,80 € TTC.

Madame le Maire précise que, suite au dépôt d'un dossier de demande de subvention du 27 juillet 2020, la Région Rhône-Alpes-Auvergne a attribué une subvention de 26 000 € par un arrêté attributif du 17 mai 2021.

Elle invite l'assemblée à délibérer pour l'attribution du marché.

Adopté à l'unanimité

• ATTRIBUTION LOT 1 - ÉLÉVATEUR DEMEURE DU PRIEURÉ :

Madame le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour les travaux d'installation d'un élévateur à la Demeure du Prieuré dans le cadre du décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires. La consultation comprend 4 lots : lot n°1 "VRD-GROS ŒUVRE", lot n°2 "SERRURERIE PALIERS, GARDE-CORPS, COUVERTURE, ZINGUERIE", lot n°3 "ÉLÉVATEUR PMR", lot n°4 "ÉLECTRICITÉ".

Les lots 2, 3 et 4 ont été attribués par délibérations n°08/04/21-12 et n°06/05/21-04. Suite au dépôt des offres pour le lot 1, il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse suivante :

N° lot : 01

Corps d'État : VRD GROS ŒUVRE

Société : PILON André

391 rue des Gavots

69770 CHAMBOST-LONGESSAIGNE

TOTAL HT : 3 328,00 €

TOTAL TTC : 3 993,60 €

Adopté à l'unanimité.

• TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR 2022 :

Il est proposé au conseil municipal de voter les tarifs des locations de salles communales à compter du 1^{er} janvier 2022.

SALLE POLYVALENTE

1. Location aux associations chambostiennes

Il est décidé que :
- chaque association à but non lucratif dont le siège est à Chambost-Longessaigne, et dont l'objet présente un intérêt pour la commune (culturel, sportif...) bénéficiera de la gratuité de la salle polyvalente pour une manifestation organisée à son profit en 2022,

- toute association ayant un intérêt d'ordre privé ne bénéficiera pas de cette gratuité,

- la salle polyvalente sera gratuite le jour de la fête des classes mais l'association organisatrice paiera une location si elle organise une autre manifestation.

Tarifs :

1 utilisation gratuite par an avec forfait ménage : 100 €

Autre utilisation (ménage compris) : 300 €

Ces tarifs sont fixés pour une journée (le week-end, la salle pourra être conservée les 2 jours, sauf nécessité communale).

Adopté à l'unanimité.

2. Location aux personnes privées et autres associations

Tarif :

Forfait y compris ménage : 460 €

Ce tarif est fixé pour une journée (le week-end, la salle pourra être conservée les 2 jours, sauf nécessité communale).

Adopté à la majorité (13 voix pour, 1 abstention)

3. Location à but commercial

Tarif :

Forfait y compris ménage : 500 €

Ce tarif est fixé pour une journée (le week-end, la salle pourra être conservée les 2 jours, sauf nécessité communale).

Il est fixé les règles suivantes pour tout type de location : caution : 500 €, acompte sur location : 75 €.

Adopté à l'unanimité.

SALLE DES ASSOCIATIONS / SALLES DEMEURE DU PRIEURÉ

Il est décidé :

- de fixer les tarifs de location de la salle des associations ou des salles "côté cour" et "côté jardin" de la Demeure du Prieuré à appliquer dans le cadre de formations payantes à compter du 1^{er} janvier : 50 € à la journée, 25 € à la demi-journée,

- que les tarifs fixés sont réservés aux entreprises et associations réalisant des séminaires ou formations dans la mesure où la location intervient entre 8h du matin et sera clôturée à 19h.

Adopté à l'unanimité.

CLOS DES SPORTS

Il est décidé :

- de fixer le tarif de location du clos des sports à compter du 1^{er} janvier 2022 à 50 € pour les particuliers, gratuit pour les associations et la caution à 500 €,

- que la location du clos des sports est réservée :

-> aux habitants de la commune,

-> aux associations chambostiennes et également aux associations des Monts du Lyonnais dont le rayonnement est intercommunal pour l'organisation de temps conviviaux internes (toute manifestation à but lucratif sera interdite pour les associations dont le siège n'est pas sur la commune),

-> ainsi qu'à titre exceptionnel pour les personnes extérieures à la commune louant la salle polyvalente dans le cadre d'un mariage uniquement.

Adopté à l'unanimité.

• COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE :

Madame le Maire informe qu'elle n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune suite à la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 25 mai 2021 adressée par le cabinet d'Urbanisme REYNARD de Lyon, en vue de la cession du bâti sis au 138 Grande Rue cadastrée section AB 384 appartenant aux consorts DUMAS d'une superficie totale de 137 m².

• COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :

- Commission Bâtiments :

Le changement de l'ascenseur de la mairie a été retardé. La société a été relancée.

- Commission Urbanisme :

Compte-rendu de la réunion du 31/05 : Travail à engager pour préparer le permis d'aménager d'une 2^e tranche de l'éco-lotissement du Garel pour 4 lots supplémentaires.

Demande de projets de particuliers à traiter (Le Martichon, Le Chol)
Travail à finaliser pour la procédure de modification simplifiée n°1 y compris nuancier des toitures.

- Commission Voirie :

Le chemin des Pinattes a été restauré dans le cadre de l'enveloppe communautaire.

- Commission Vie scolaire :

Le conseil d'école du 22/06 aura lieu en salle de conseil selon les dernières mesures sanitaires. Adrien DUBOST et Béatrice CHAMBOST y assisteront.

Proposition d'une réunion de commission le 28/06 ou 30/06.

L'école est éligible à la subvention dédiée à l'équipement numérique instaurée dans le cadre du Plan de relance.

- Commission Vie culturelle :

Fête de la musique : Elle aura lieu le 19 juin de 18h à 22h. Des bons d'achat à utiliser "Chez Fabien" seront remis aux artistes. Les techniciens de la Fabrik ont été sollicités pour apporter leur soutien technique. Un devis a été demandé.

Une visite guidée patrimoniale est envisagée : La plasticienne de l'association Art Oseur et l'architecte ont établi un devis de 900,00 €, comprenant la préparation de la manifestation et l'animation le samedi 18 septembre. Mme le Maire est invitée à le valider.

Richard SOULARD va relancer le sculpteur de tronc d'arbre pour une intervention le dimanche après-midi de la vogue.

- Commission Transition écologique :

Le projet du verger collectif est en cours. 14 personnes ont participé à la première rencontre. Des devis ont été demandés auprès de pépinières. Il est souhaité d'associer l'association "Les Croqueurs de pommes" pour bénéficier de leurs compétences.

Une visite à Coise est prévue pour la plateforme de broyage. Sa présentation aura lieu le 1^{er} juillet à 20h à Chambost.

- Commission Vie associative :

Reprise de certaines activités sportives. L'association Ping-Pong prévoit son Assemblée Générale le 17 juillet.

- Commission Communication :

Un nouveau bulletin a vu le jour dernièrement. Les artisans et commerçants, non encore évoqués en raison de leurs fermetures provisoires liées aux contraintes sanitaires, le seront prochainement.

Commission Dynamique économique :

Les membres de la commission vont poursuivre les rencontres avec les artisans et commerçants afin de mettre en

avant leur activité. Il y a lieu de lancer la réflexion sur l'aménagement de la zone artisanale au Thivollet dans la zone UE figurant dans le PLU. Ce travail se fera en lien avec les services de la Communauté de Communes.

• QUESTIONS DIVERSES :

- **Informations CCMDL** : Mme le Maire présente le projet de création d'une Société Publique Locale pour la gestion d'Escapad. Elle informe également l'assemblée de la nouvelle consultation qui va être lancée pour la gestion de l'assainissement. En amont chaque commune est invitée à se déterminer sur différentes options à éventuellement retenir. Il est décidé de garder la gestion de l'espace vert de la station d'épuration. Le conseil communautaire du 22 juin aura lieu à Chambost.

- **Concours de fleurissement de l'Association NPMM de Panissières** : Il est décidé à l'unanimité d'inscrire la commune comme chaque année ; Béatrice CHAMBOST est référente.

- **Accueil du cyclo des Monts** : le dimanche 13 juin, le départ des enfants aura lieu au Clos des Sports. Béatrice CHAMBOST se charge de solliciter 4 signaleurs.

- **Assemblée Générale du Relais d'Assistants Maternels**, le jeudi 10 juin à 20h en visio : Sophie JOUBERT assistera à cette réunion.

- **Transports scolaires** : Les parents d'élèves devant emprunter la ligne de transport scolaire Jas-Panissières alertent les élus sur le fait qu'un double abonnement est demandé (DUO Cars du Rhône + TIL Cars Loire). Différentes démarches ont été engagées auprès de la Région, le Département, le SYTRAL et le comité de pilotage mobilisé pour la création du nouvel EPCI de gestion des transports. Mais, à ce jour, aucune réponse probante n'a été communiquée.

Prochaine date de conseil municipal : 15 juillet 2021 à 20h30

▲ 15 JUILLET 2021 ▲

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX, SOULARD, RABILLON, BOURBON-CHAPUIS, CHARBONNIER, CHEVALIER, BLAIN, JOUBERT, CHAMBOST, VINCENT, BONNET, PENIN
EXCUSÉS : Messieurs DUBOST (pouvoir à Mme ARNOUX), ASSAM (pouvoir à M. SOULARD)

Secrétaire : Mme BOURBON-CHAPUIS

• COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 3 JUIN 2021 :

Il est approuvé à l'unanimité.

• MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

La loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale prévoit que les emplois de chaque collectivité soient créés par l'organe délibérant ; celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Suite aux évolutions du besoin en matière de garderie périscolaire sur le temps méridien et du soir, ainsi qu'en matière de ménage à l'école, il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs, correspondant aux situations suivantes :

- Agent spécialisé des écoles maternelles : augmentation du temps de travail de 16h28 à 18h.
- Agent d'animation territorial : augmentation du temps de travail de 7h06 à 9h48.

Le Comité Technique a donné un avis favorable à ses modifications en sa séance du 5 juillet 2021.

Madame le Maire précise qu'une mise à jour sera également nécessaire sur le poste d'agent technique relatif à l'entretien des locaux, afin d'intégrer notamment les heures de ménage de la Demeure du Prieuré. Convenu avec l'agent concerné, cette modification sera réalisée après un retour d'expérience selon les utilisations des locaux.

Enfin, Madame le Maire informe l'assemblée que Madame Laurence DUPIN a été stagiaire sur le poste qu'elle occupe en date du 10 juillet.

Décision : adopté à l'unanimité.

• DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1 :

Madame le Maire propose à l'assemblée de procéder à des virements de crédits sur le budget communal de l'exercice 2021 en section d'investissement afin d'intégrer les frais d'électrification de la chapelle, des achats de mobilier à l'école (chaises, bibliothèques, matelas de couchettes), les frais de géomètre relatifs aux relevés topographiques du stade et la participation à la SPL Escapad. Ces crédits seront pris sur l'opération "Demeure du Prieuré" dont les crédits ont été surestimés pour la fin des travaux.

INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Compte	Modification
21534	+ 1 250,00
2184-504	+ 1 650,00
261	+ 1 000,00
2113-507	+ 1 800,00
2313-516	- 5 700,00

Décision : adopté à l'unanimité.

• CONVENTION APPEL À PROJETS "ÉCOLE NUMÉRIQUE" :

Madame le Maire explique à l'assemblée que suite à la délibération du 11 février 2021, le dossier de demande de subvention déposé au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires a été retenu dans la première vague de sélection le 28 mai 2021. Le Ministère a transmis les éléments à finaliser par voie électronique le 21 juin 2021. Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer la convention entre le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et la commune de Chambost-Longessaigne.

Décision : adopté à l'unanimité.

• CCMDL - CONVENTION POUR L'HÉBERGEMENT ET LA MAINTENANCE DU SITE INTERNET :

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la mutualisation des services entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) et ses communes membres, une convention a été signée le 21/10/2014 pour l'hébergement et la maintenance du site internet de la commune.

En effet, dans le cadre de sa compétence informatique, la CCMDL développe et héberge ses sites Internet ainsi que plusieurs sites des communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou collectivités non membres, au sein d'un serveur basé à Roubaix loué auprès de la société OVH. Cette convention arrivant à son terme le 25 juin 2021, il convient de signer une nouvelle convention fixant les modalités de ce partenariat s'inscrivant dans une longue tradition d'échange et de travail collaboratif au niveau des Monts du Lyonnais et s'appuyant sur les possibilités offertes par l'article L5214-16-1 du Code général des Collectivités Territoriales.

Décision : adopté à l'unanimité.

• CCMDL - CONVENTION DE PARTENARIAT "RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES ET MUTUALISATION D'UN COORDINATEUR" :

Madame le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun et l'embauche d'un coordinateur.

Cette mise en réseau bénéficie à

l'ensemble des usagers et lecteurs de sa bibliothèque mais aussi à ceux du réseau grâce aux nouvelles pratiques et au catalogue commun.

Elle bénéficie aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements.

Cette mise en réseau se fait dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL et la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) ; des financements ont été accordés et un coordinateur a donc été recruté par la CCMDL le 12 juin 2017. Le logiciel DECALOG est en service depuis le 27 juin 2017.

Chaque commune du réseau a convenu avec la CCMDL pour cette mise en réseau. La convention liant les communes et la CCMDL arrive à son terme le 11 juin 2021. Il convient donc d'établir un renouvellement de convention pour l'ensemble des communes du réseau afin de formaliser les modalités et conditions de ce partenariat.

Madame le Maire rappelle que la compétence Lecture publique relève des communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens.

Décision : adopté à l'unanimité.

• CCMDL - CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE ESCAP'AD :

Madame le Maire rappelle que le centre aquatique Escap'Ad à St-Laurent-de-Chamousset est géré par une délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2021. Après une étude comparative sur les différents modes de gestion, le choix s'est porté sur la création d'une Société Publique Locale à qui sera confiée au 1er janvier 2022, la gestion du Centre aquatique Escap'Ad comprenant les bassins de natation, l'espace fitness ainsi que l'espace Bowling.

Il est proposé que le capital social s'élève à 65 000 € et soit réparti de la manière suivante :

Collectivité actionnaire	Montant du capital	Part du capital
CCMDL	39 000 €	60%
St-Laurent-de-Cham.	13 000 €	20%
Autres Communes de l'ex CCCL	13 000 €	20%
	65 000 €	100%

Madame le Maire précise que pour les Communes de l'ex CCCL, il a été proposé une répartition du capital de 13 000 € en

fonction du nombre d'habitants arrondi pour obtenir un nombre d'actions entier. Pour la commune de Chambost-Longessaigne, il est proposé une participation à hauteur de 1000 €, soit 10 actions d'une valeur de 100 €.

Concernant la représentativité des membres au sein de la SPL :

- L'Assemblée générale est composée d'un représentant par collectivité et une action = 1 voix
- Le Conseil d'administration sera composé de la manière suivante :

- > CCMDL : 11 représentants,
- > St-Laurent-de-Chamousset : 3 représentants,
- > Autres Communes : 3 représentants.

Madame le Maire précise que les 3 membres représentants les communes de l'ex-CCCL seront désignés en assemblée spéciale elle-même constituée d'un délégué par collectivité. Cette assemblée spéciale pourra se réunir avant chaque conseil d'administration.

Madame le Maire précise que la commune a un intérêt communautaire à participer à cette SPL dans la mesure où l'ensemble des élèves scolarisés sur la commune bénéficient de l'équipement pour apprendre la pratique de la natation. Madame le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de participer en tant qu'actionnaire, à la SPL ESCAP'AD.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de la constitution d'une société publique locale régie dénommée : SPL Escap'Ad avec une participation de 1000 € pour la commune de Chambost ;
- désigne Mme Sophie JOUBERT (1 personne représentant la commune autre que le représentant CCMDL) comme représentant à l'assemblée spéciale et à l'assemblée générale.

• CCMDL - MISE EN PLACE DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES (CLECT) TRANSFÉRÉES DÉSIGNATION REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE :

Madame le maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 23 juin 2021, le Président de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais a notifié la délibération du conseil communautaire du 22 juin 2021 approuvant à l'unanimité la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

L'art 1609 nonies C IV du code général des impôts prévoit que cette commission est créée par le conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des 2/3.

Le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT ainsi :

- 1 représentant titulaire par commune élu au sein du conseil municipal ;
- 1 représentant suppléant par commune élu au sein du conseil municipal.

Ces représentants ne sont pas obligatoirement conseillers communautaires.

Madame le Maire propose sa candidature en tant que titulaire, et en tant que suppléant celle de Richard SOULARD, 1^{er} adjoint.

Elle demande si d'autres conseillers souhaitent se porter candidat.

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir procéder à l'élection de ces représentants au sein de la CLECT.

Décision : adopté à l'unanimité.

• AUTORISATION D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE – ALIÉNATION/ACQUISITION POUR RECONSTITUTION DU CHEMIN RURAL "LES EAUX VIVES" :

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de M. Claude SOLEYMIEUX, domicilié 627 chemin des Pinattes à Chambost-Longessaigne d'acquérir une portion du chemin rural des Eaux Vives et de céder à la commune une partie de la parcelle AP53 en vue de déplacer l'assiette "Chemin des Eaux Vives" à proximité de sa propriété.



En cas d'accord de principe du conseil, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune et à l'acquisition de terrain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de la procédure d'aliénation d'une portion du chemin rural "chemin des Eaux Vives" et d'acquisition de terrain de la parcelle AP53 par la commune pour reconstitution du dit chemin rural et précise que les travaux de reconstitution du chemin ainsi que les frais de bornage et d'actes seront portés à la charge du propriétaire privé.

• ACQUISITION DE TERRAIN AU LIEU-DIT LA CROIX ROUGE :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de local à poubelles au lieu-dit La Croix Rouge sur une parcelle cadastrée AI n°11 d'une contenance de 1180 m², propriété du Département du Rhône.

Le Département du Rhône a proposé à la commune d'acquérir une portion de terrain d'une surface de 90 m² au prix de 1,70 € au m² soit 153 €.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Décision : adopté à l'unanimité. NS COMMUNAUX LIEU-DIT LE GAREL :

Madame le Maire propose de concéder à titre de prêt et à usage purement gracieux et en conformité des articles 1875 et suivants du code civil, à M. et Mme VERNAY domiciliés "64 Montée Verte" à Chambost-Longessaigne, une partie de la parcelle appartenant à la commune cadastrée section AD n°344 pour une durée de trois ans maximum à compter du 1^{er} septembre 2021, en vue du pâturage de leurs chevaux. En effet, cette parcelle est actuellement classée en zone non constructible dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme et l'usage prévu peut cohabiter avec le fonctionnement du lotissement tout en assurant l'entretien de cette parcelle.

Décision : 13 Pour - 0 Contre - 1 abstention

• PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DU SIEMLY :

Madame le Maire présente le RPQS du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais pour l'année 2020. Le Syndicat dessert 79 345 habitants, soit 35 649 abonnements dont 474 pour la commune de Chambost-Longessaigne. La longueur du réseau représente 2163 km hors branchements. La redevance de pollution domestique reversée à l'Agence de l'Eau s'élève au 1^{er} janvier 2021 à 0,23 € par m³ d'eau pour Loire Bretagne et 0,28 € par m³ pour Rhône Méditerranée Corse. Pour 120 m³ d'eau, la facture s'élève à 405,97 € TTC, soit 3,38 € TTC par m³. Le prix a augmenté de 1,89% en un an.

Concernant les indicateurs de performance, la conformité bactériologique est de 100% et 99,4% pour les analyses physico-chimiques. Le volume mis en distribution est de 5,4 millions de m³ dont 3,5 millions de m³ consommés autorisés et une perte de 1,9 millions de m³. Le rendement du réseau est de 67,50% ; le taux de renouvellement de réseau est de 1,35%.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (SUITE)

Les rapports annuels 2020 ont été envoyés aux conseillers.

• COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE :

- Madame le Maire informe que la commune de Quincieux a demandé une adhésion individuelle au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble suite à son intégration à la Métropole de Lyon.
- Madame le Maire présente à l'assemblée la DIA du 8 juillet 2021 de Maître Antoine BERGER en vue de la cession du bâti sis rue des Iris, cadastrée section AB 139 appartenant à M. FORAY Pierre et Mme BRISUET née FORAY Arlette d'une superficie de 419 m². Un débat met en évidence que la commune aurait pu engager cette démarche d'acquisition de cette parcelle en amont afin de permettre aux locataires de l'immeuble de la mairie d'avoir accès à un jardin. Cette réflexion n'ayant pas été engagée plus tôt, il est décidé à l'unanimité de ne pas entraver la démarche de transaction en cours.

• COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :

- Commission Bâtiments :

Le clos des sports est ouvert à la location de particuliers et mis à disposition des associations de la commune dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Une réservation en mairie est nécessaire au préalable. Le préau et la buvette peuvent être réservés indépendamment. Le clos des sports n'est pas disponible les vendredis sauf exceptionnellement pour la tenue de réunions d'associations chambostiennes ; dans ce cas, l'association devra le signaler, en amont, à l'association de pétanque.

- Commission Urbanisme :

La démolition de la maison au Chole n'était pas prévue au dossier d'urbanisme accordé au pétitionnaire. Ceci implique qu'elle soit reconstruite à l'identique. Un rappel à la règle a été adressé au propriétaire et un rendez-vous pour une mesure d'emprise contradictoire est prévu en présence de l'architecte, le propriétaire et des représentants de la mairie, Mme le Maire et Mme JOUBERT.

Dans le cadre de l'aménagement de la deuxième tranche du Lotissement du Gare, une réunion avec l'architecte, Mme DUVERGER, le géomètre, M. CLAVIER et le Directeur de Bâtir et Loger est prévue le mardi 21 septembre à 14h30.

L'objet de la modification simplifiée du PLU engagée en juillet 2019 est caduque car de nouveaux éléments la motivant ont été ajoutés. Il est décidé à l'unanimité de prévoir une nouvelle délibération et un autre arrêté suivi d'une nouvelle publication dans la presse.

- Commission Voirie :

Les travaux d'enrobés prévus pour les chemins Chez Canne et Fontfroide sont achevés.

De nombreux travaux auront lieu en septembre/octobre.

- Commission Vie scolaire :

La commission s'est réunie le 30 juin en présence des agents.

La psychologue intervenant pour l'analyse de la pratique n'étant pas disponible au cours de l'année scolaire prochaine, il a été convenu de suspendre ces séances dans l'attente de l'expression de nouveaux besoins.

Des temps d'échanges au sein de l'équipe seront mis en place dès septembre. La fréquence reste à définir.

Au fil des années, il est observé une augmentation du temps de travail des agents de 21 heures ainsi qu'une évolution des statuts.

Pendant l'été, l'équipement numérique sera déployé dans l'école grâce à la subvention obtenue dans le cadre de l'appel à projets "École Numérique" du Plan de Relance.

La prochaine rencontre entre la commission et le personnel est prévue le 4 novembre 2021.

- Commission Vie culturelle :

La commission remercie tous les bénévoles et les élus qui ont permis que la Fête de la musique se déroule dans de bonnes conditions.

La commune accueillera le spectacle "Forro Di Rebecca" le 21 novembre à la salle polyvalente, organisé par la Commission culturelle de la CCMDL.

La visite guidée du patrimoine chambostien aura lieu le 18 septembre 2021. Les thématiques retenues concernent les anciens commerces et les anciennes activités de la commune. Des personnes "ressources" ont accepté de transmettre leurs connaissances et leurs souvenirs, aux élus afin d'enrichir la démarche.

- Commission Transition écologique :

La Commission poursuit sa réflexion concernant la gestion de la population des pigeons dans le centre bourg. Le devis de l'école de La Giraudière pour la

construction d'un pigeonnier a été reçu. Il est recommandé aux riverains de fermer les combles pour limiter l'installation des pigeons dans ces espaces.

Les arbres fruitiers pour le verger sont réservés. Une prochaine réunion aura lieu en septembre pour la poursuite du projet participatif.

Dans le cadre de la valorisation des ressources ligneuses, une première réunion de présentation des plateformes de broyage expérimentales de Coise et de Haute-Rivoire a eu lieu à la salle polyvalente le 1^{er} juillet en présence d'agriculteurs et d'élus. Elle était organisée conjointement par la commune, la CCMDL et la CUMA. La commune a le projet d'expérimenter une plateforme qui serait ouverte aux agriculteurs et aux particuliers pour stocker, broyer des déchets verts et utiliser le broyat dans le cadre d'un règlement qu'il reste à définir. Le site d'expérimentation retenu serait celui du Thivollet.

Le Jury du fleurissement NPMM se déplacera chez les particuliers retenus et volontaires le lundi 26 juillet de 10h45 à 12h.

- Commission Vie associative :

Une réunion est prévue en septembre avec les associations de Chambost afin de faire le point sur les différentes modalités qui lient chacune d'entre elles au fonctionnement de la commune.

- Commission Communication :

La prochaine réunion est prévue le 22 juillet à 19h. L'ordre du jour concerne le site internet et le prochain bulletin.

- Commission Dynamique économique :

La CCMDL nous informe que le Forum pour l'Emploi-Création Entreprise aura lieu le jeudi 30 septembre 2021 de 9h30 à 12h à St-Denis-sur-Coise.

• QUESTIONS DIVERSES :

- **Remerciements relatifs aux versements de subvention :** La Croix Rouge et Vie Libre

- **Remerciements des riverains** pour les travaux effectués sur le chemin Chez Canne et sur le Chemin du Vallon.

Prochaines dates de conseil municipal : 9 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 9 décembre 2021.

▲ 9 SEPTEMBRE 2021 ▲

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX, SOULARD, RABILLON, DUBOST, CHEVALIER, CHARBONNIER,

JOUBERT, CHAMBOST, VINCENT, BONNET, PENIN

EXCUSÉS : Mesdames

BOURBON-CHAPUIS (pouvoir à

M. CHARBONNIER), BLAIN (pouvoir à M. VINCENT), Monsieur ASSAM (pouvoir à Mme ARNOUX de 20h30 à 21h45)

Secrétaire : Mme JOUBERT

• COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 15 JUILLET 2021 :

Il est approuvé à l'unanimité.

• MODIFICATION DES STATUTS DU SYDER :

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de se prononcer sur les modifications des statuts du SYDER adoptées lors du comité syndical du 22 juin 2021 et permettant d'avoir une meilleure lisibilité des compétences que le SYDER exerce ou peut exercer de manière optionnelle pour le compte des communes adhérentes, notamment dans le domaine de la transition écologique.

À l'unanimité des membres présents, la modification des statuts est approuvée.

• APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA FOURNITURE ET POSE DE SILOS ENTERRÉS POUR LE VERRE ET LE PAPIER :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés, et du renouvellement des colonnes aériennes pour le verre et le papier, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais a proposé aux communes qui le souhaitent la mise en place de silos enterrés, proposition à laquelle la commune de Chambost-Longessaigne a répondu favorablement.

Le coût de fourniture d'un silo enterré étant supérieur à celui d'un silo aérien, il est proposé la mise en place d'un fond de concours entre la CCMDL et la commune. La pose d'un silo enterré nécessite des travaux de génie civil. A ce titre, la CCMDL et la commune ont des obligations respectives.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention ayant pour objectif de définir les conditions administratives et financières relatives à la fourniture et pose de silos enterrés destinés à l'apport volontaire du verre et du papier.

Le montant du fonds de concours s'élève à 4 834,58 €.

La CCMDL s'engage à organiser la commande et la livraison des silos ; la commune s'engage quant à elle à réaliser à ses frais les travaux de fouille avant livraison, le remblaiement et la remise en état des abords.

A l'unanimité des membres présents, la convention relative à la fourniture et à la pose de silos est approuvée.

• ADHÉSION AUX MISSIONS PLURIANNUELLES PROPOSÉES PAR LE CDG69 DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION UNIQUE :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission. Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le cdg69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois. Pendant toute cette durée, elle peut décider d'adhérer à de nouvelles missions ou d'en arrêter. Aux termes des 6 années, une nouvelle convention sera proposée.

La Commune de Chambost-Longessaigne bénéficie actuellement des missions suivantes :

- Médecine préventive

- Mission d'inspection hygiène et sécurité,

- Conseil en droit des collectivités,

- Mission d'archivage pluriannuel,

- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes,

- Mission d'intérim.

Madame le Maire propose de poursuivre ces missions dans le cadre de cette convention unique à l'exception de la mission archivage pluriannuel qui donnera lieu à une convention temporaire de 2 jours tous les 2 ans.

A l'unanimité des membres présents, la convention unique avec le cdg69 est approuvée.

• MOTION D'OPPOSITION À LA DOTAION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DÉROGATOIRE :

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter la motion de l'Association des Maires Ruraux de France pour s'opposer à une répartition dérogatoire de la DGF pour le compte des EPCI. Cette possibilité de DGF "territoriale", instituée par la loi RCT de décembre 2010 permet à l'EPCI de recevoir en lieu et place de ses communes membres tout ou partie de leurs DGF et de procéder à une répartition selon ses propres critères, différemment de la répartition de droit commun. Bien que cette DGF dérogatoire ne puisse être adoptée qu'avec

l'unanimité des conseils municipaux de l'EPCI, l'AMRF souhaite montrer son opposition contre une tutelle sur les communes et réclame au parlement de supprimer ce dispositif et de défendre une réforme de la DGF pour réduire les disparités entre les communes.

A l'unanimité des membres présents, la motion d'opposition à la DGF dérogatoire est approuvée.

• **MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU :** Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la révision du PLU a été approuvée par délibération en date du 18 septembre 2018 et qu'une délibération relative à la prescription d'une modification simplifiée du PLU a été adoptée le 18 juillet 2019. Elle précise que cette procédure n'a pas été finalisée à ce jour et que d'autres éléments à rectifier ont été identifiés depuis.

Elle propose dès lors d'annuler la délibération n° du 18/07/2019-02 du 18 juillet 2019 et d'adopter une nouvelle délibération.

Madame le Maire présente les raisons pour lesquelles une modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) est rendu nécessaire ainsi que les objectifs poursuivis :

- Implantation des constructions par rapport aux voies publiques : prévoir dans toutes les zones la possibilité de construire en continuité ou alignement avec le bâti existant ; ceci afin d'éviter des aberrations architecturales et espaces vides non entretenus dans le cas d'extension.

- Implantation des constructions par rapport aux voies publiques : prévoir une rédaction identique en zones A et N sur la distance de retrait à respecter ; afin de faciliter le travail d'instruction des actes d'urbanisme.

- Annexes en zones A et N : prévoir une rédaction identique sur les annexes afin de faciliter le travail d'instruction des actes d'urbanisme et éviter toute ambiguïté sur la prise en compte des piscines.

- Cas particulier des piscines : prévoir de ne pas comptabiliser les piscines pour le calcul de la surface et nombre d'annexes autorisés pour les zones UE et UEa au même titre que les zones A et N.

- Adaptation des règles d'implantation concernant les dispositifs techniques de renforcement de l'isolation thermique par l'extérieur des constructions existantes : l'objectif est de lever les freins pouvant être contenus dans certaines règles d'urbanisme lors de la réalisation de travaux, pour améliorer la performance énergétique des logements.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX [SUITE]

- Harmonisation des règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives en zones A et N.

- Rectification de l'erreur matérielle relative au nuancier des façades, coupé à l'impression sur le document envoyé en Préfecture.

- Rectification concernant les toitures dans l'article DG-9 relatif aux aspects extérieurs des constructions : Aucun nuancier ou modèle n'a été déposé en mairie et joint au document envoyé en Préfecture lors de la révision. Il est donc prévu d'ajouter un nuancier des toitures dans le cadre de la modification simplifiée.

Madame le Maire explique que la révision est un changement conséquent dont la procédure coïncide avec la procédure d'élaboration du PLU. La modification et la modification simplifiée sont des procédures moins lourdes pour opérer une adaptation du PLU.

Madame le Maire précise que :

- Cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du plan d'aménagement et de développement durable (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisances ; en conséquence, cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision.

- Cette modification n'a pas pour effet de majorer de plus de 20% les possibilités de construire résultant, dans la zone, de l'ensemble des règles du plan, de diminuer les possibilités de construire, de diminuer la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser et respecte les majorations de droit à construire définies à l'article L151-28 ; en conséquence, cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun.

Elle propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à prescrire par un arrêté cette modification simplifiée du PLU.

Elle précise que l'arrêté devra faire l'objet d'une publicité dans un journal d'annonces légales et que le projet de modification simplifiée sera notifié au préfet et aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9

du Code de l'Urbanisme.

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) sera saisie pour un examen au cas par cas.

A l'unanimité des membres présents, Mme le Maire est autorisée à prescrire par un arrêté cette modification simplifiée du PLU.

• ENCAISSEMENT CHÈQUE DE REMBOURSEMENT :

Madame le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à encaisser un chèque d'EDF Entreprises Collectivités d'un montant de 133,42 € en remboursement d'une erreur de facturation suite à la résiliation du contrat de fourniture d'électricité des bâtiments communaux. À l'unanimité des membres présents, Mme le Maire est autorisée à encaisser le chèque d'EDF.

Arrivée de M. Morad ASSAM

• COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :

- Commission Bâtiments :

Des travaux sont à prévoir dans le logement vacant du bâtiment "Mairie". Une visite sur place est prévue par les élus pour faire un diagnostic et consulter des entreprises.

Demeure du Prieuré :

Le monte escalier est installé dans l'appartement n°4, T3. Ce dernier pourra donc être mis en location.

L'ascenseur extérieur sera mis en place à partir du 11 octobre. Les travaux paysagers du jardin pourront alors être lancés à partir de fin octobre.

Église :

Le violent orage du 12 août dernier a causé des dégradations sur l'abat-son du clocher de l'église. Celui-ci a été attaché et des barrières ont été installées sur le parvis pour sécuriser le site. Les démarches sont en cours auprès de l'assurance et en attente de devis de réparation.

Une intervention a été réalisée pour réparer les cloches, elles fonctionnent de nouveau.

L'intervention de M. BUISSON pour les travaux de restauration des confessionnaux de l'église est programmée à compter du 4 octobre prochain.

- Commission Urbanisme :

Les élus de la commission proposent d'ajouter un nouveau point dans le règlement de lotissement relatif à la prochaine tranche de construction.

Dans une démarche globale de densification du bâti et d'accession à la propriété par le plus grand nombre, il s'agit de préciser l'obligation de construire une maison sur chaque lot et de rendre impossible l'acquisition de 2 lots pour n'en former qu'un seul plus grand.

- Commission Voirie :

Des travaux sur les routes départementales sont prévues le lundi 13 et mardi 14 septembre. L'information a été communiquée aux habitants.

Un inventaire des chemins à reprendre va être fait par les élus de la commission et les agents techniques.

Un rendez-vous est pris avec Mme VERNAY du Département pour présenter des projets d'aménagements aux abords des routes départementales (sentier en bordure de la D7, vers le Chemin de Costèle, et gestion des eaux de pluie en bordure de la D101, vers Le Chemin des Crêtes).

- Commission Vie scolaire :

L'association de la cantine tiendra son assemblée générale le 24 septembre à 20h. Mme CHAMBOST représentera la municipalité.

- Commission Vie culturelle :

Rappel de l'organisation de la balade guidée le samedi 18 septembre à 15h30.

L'École Ressource Enseignement Artistique de la Communauté de communes fait part de son souhait de participer à la Fête de la Musique communale de 2022.

- Commission Transition écologique :

Le 31 août a eu lieu une nouvelle réunion de travail sur la Mobilité douce avec le Cabinet d'étude Réalité mandaté par la Communauté de communes. Des habitants se sont associés à la réflexion. Plusieurs aménagements ont été envisagés afin de faciliter les déplacements des cyclistes et des piétons. Un rapport comprenant un descriptif et un chiffrage de chacune des opérations sera remis ultérieurement par le cabinet d'études et une réunion publique sera organisée pour les présenter.

Un groupe de travail composé de Mme RABILLON, M. DUBOST, M. BONNET, M. PENIN a été constitué pour poursuivre le travail engagé sur le sujet de la nuisance des pigeons. De nouveaux rendez-vous ont été pris avec différents experts.

Le 26 juillet, Mme BOURBON-CHAPUIS a accueilli le jury du fleurissement de l'association Nature Patrimoine des Montagnes du Matin. Des habitants résidant en dehors du bourg ont fait part

de leur satisfaction de participer à ce concours.

Rappel de "la Journée Vélo" du 18 septembre organisée par un groupe d'habitants retenu par la CCMDL dans le cadre d'un appel à manifestation sur la mobilité douce.

- Commission Vie associative :

Une réunion entre élus de la commission est prévue le jeudi 7 octobre à 19h afin de préparer une future rencontre avec l'ensemble des associations de la commune.

- Commission Dynamique économique :

Lors de la signature du renouvellement du bail, le commerçant fait part de son intention de cesser son activité avant le terme de ce dernier. Une réflexion est à engager.

- **Centre Communal d'Action Sociale :** Le goûter musical des aînés prévu le dimanche 12 septembre a été annulé suite à un nombre insuffisant de participants.

- Retour sur commission "assainissement" de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais :

M. CHARBONNIER présente le rapport annuel de la station d'épuration qui a été communiqué à titre d'information à la commune.

• QUESTIONS DIVERSES :

- **Information préfectorale relative à la circulation en hiver :** Madame le Maire donne lecture d'un courrier de M. le Préfet du Rhône informant les communes classées en zone montagne comme Chambost-Longessaigne du projet d'obligation d'équipements des véhicules en période

hivernale. Un arrêté préfectoral formalisera ce dispositif.

- **Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles 2021 :** la somme de 58 032,40 € a été attribuée à la commune.

- **Déviations de L'Arbresle :** une convention entre le Département et la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle a été conclue afin de lancer les études de faisabilité de la déviation de L'Arbresle.

- Madame le Maire informe que le SYDER s'est engagé à réaliser un schéma directeur des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques du Rhône.

Prochaines dates de conseil municipal : 7 octobre, 4 novembre, 9 décembre 2021.

UN NOUVEAU TABLEAU NUMÉRIQUE EN CLASSE MATERNELLE !

Depuis septembre 2021, la classe des petits est équipée d'un tableau numérique, qui nous permet de découvrir des tableaux de grands peintres (pour le moment, Vincent Van Gogh), d'écouter, apprendre des chansons d'un chanteur pour enfants, de découvrir différents instruments (guitare, classique, guitare électrique, métallophone pour l'instant). Nous allons aussi regarder des lectures de nombreux albums enfantins ! C'est un nouvel outil formidable, qui complète, enrichit tout le travail de manipulation, nécessaire aux enfants de 3, 4 et 5 ans.

Annick CHAZOT,
pour l'école



DEMEURE DU PRIEURÉ : À LOUER APPARTEMENT POUR PERSONNE ÂGÉE OU EN SITUATION DE HANDICAP AUTONOME

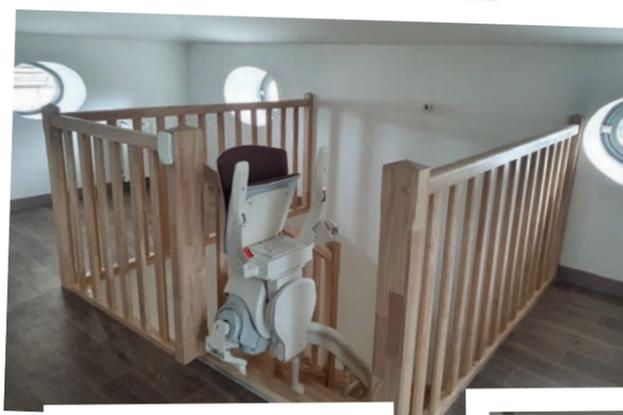
Appartement T3 en duplex non meublé, composé d'un hall, un séjour/cuisine de 24 m², une salle de bain et à l'étage de deux chambres et WC (monte-escalier électrique) sur une surface habitable de 67,84 m² Loi Carrez (87,79 m² surface totale).

Situé au 1^{er} étage d'une résidence de 4 logements (élevateur prévu pour fin 2021) ; chauffage collectif (chaudière à granulés de bois), eau chaude individuelle électrique.



Loyer de 480 € (frais de chauffage, eau et électricité non compris).
Dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer.
Classe Énergie : D (de 151 à 250) / Classe GES : A (<5)

Disponible immédiatement
selon critères prioritaires d'admission.



Dossier de candidature à demander
en mairie de Chambost-Longessaigne :
04 74 26 33 85
mairie@chambost-longessaigne.com

LE VERGER COMMUNAL

Le plan d'aménagement prévisionnel et la liste des arbres fruitiers ont été établis avec le groupe de citoyens d'une dizaine de personnes qui a répondu à l'appel lancé par la commune, des élus et Pascal COTTANCIN, agent municipal.

Nous vous invitons à suivre l'avancée de ce projet au rythme des saisons.

La participation au projet reste possible, vous pouvez vous manifester en mairie.

*Commission Transition écologique,
Cadre de vie*



TROP DE PIGEONS !?

Nous avons pu constater qu'une grande colonie de pigeons stationne au centre du bourg de notre village. La principale nuisance reste les déjections au sol ou sur les façades.

Il est important que chaque propriétaire veille à éviter la multiplication, le stationnement ou la pénétration de ces oiseaux, là où ils sont particulièrement indésirables. En effet, les pigeons cherchent à nicher dans des endroits protégés sous les tuiles, dans des granges ou greniers. **Veillez porter attention à obstruer toutes les fenêtres des combles et greniers, de tous les immeubles ou parties d'immeubles inoccupés.** Il existe différents **répulsifs mécaniques** comme : des pics, des fils à répulsion électrique, des filets de protection, des obturateurs de tuiles ou du grillage à fin maillage.

La municipalité étudie actuellement diverses solutions pour réduire la population des pigeons du bourg. En premier lieu, la vigilance de tous aidera grandement à préserver un cadre de vie agréable pour tous. Nous vous remercions.

*Raphaëlle RABILLON,
Commission Transition écologique, Cadre de vie*

MOBILITÉ - COVOITURAGE - SOLIDARITÉ

L'ETAIS, espace de vie sociale à St-Laurent-de-Chamousset, recherche des volontaires dans notre commune pour participer au **programme de covoiturage solidaire de proximité**,



Vous avez un véhicule et vous vous déplacez régulièrement dans les Monts du Lyonnais ? Vous pouvez peut-être rendre service à une personne qui n'a pas de moyen de locomotion ?

L'ETAIS recherche plusieurs personnes volontaires pour assurer le transport très occasionnel (de 0 à 4 transports par an) de personnes sans moyen de locomotion ou ne conduisant pas.

Informations et inscription auprès de l'ETAIS :
122, avenue des 4 Cantons
69930 St-Laurent-de-Chamousset
<https://etaisviesociale.assoconnect.com>
Tél. 04 87 61 70 06
etais.ass@sfr.fr

Une plateforme de broyage des déchets verts va être mise en place (phase test) à Chambost-Longessaigne dans le cadre du projet

Valorisation de la Ressource ligneuse

En quoi consiste le projet ?

Le changement climatique impacte l'agriculture du territoire. Les haies rendent de nombreux services permettant notamment de lutter contre les aléas climatiques (protection contre le vent, ombre, rétention de l'eau).

De plus, le bois qu'elles produisent peut être utilisé en paillage, pour réduire l'utilisation de paille, et riche en carbone il présente de nombreux intérêts pour les sols.

La ressource ligneuse (déchets verts, arbres, haies) est une ressource d'avenir à valoriser. L'arrêt du brûlage des branches, la gestion durable des haies et la plantation de haies sont des objectifs que se sont donné différents acteurs agricoles du territoire.

En 2020, le projet de valorisation de la ressource ligneuse débute par une phase test : ouverture de deux plateformes de déchets verts (ligneux acceptés uniquement), gérées par des agriculteurs (CUMA), ouvertes aux professionnels, agriculteurs, habitants du village.

Un prestataire vient broyer sur les plateformes et peut également broyer directement sur les fermes. L'objectif est d'ouvrir une dizaine de plateformes sur le territoire et de faciliter l'accès des agriculteurs et communes au matériel d'entretien des haies et de broyage du bois.

Les déchets broyés sont utilisés par les agriculteurs pour remplacer la paille et pour amender les sols, améliorant la vie biologique de ces sols (faune), leur capacité à retenir l'eau et donc leur fertilité !

En quoi consiste la phase test ?

- A partir de Novembre 2021, ouverture d'une plateforme test au Thivolet ; Broyage réalisé par un prestataire, dépôt gratuit grâce aux subventions de la collectivité.
- Recueil des retours d'expérience, journées d'échanges techniques.
- Recherche de nouvelles plateformes de broyage.

Règles pour déposer sur la plateforme

✓ Déchets verts autorisés	✗ Déchets verts refusés
Branches	- Branches de diamètre supérieur à 15cm et/ou longueur supérieure à 3m
Résidus de taille	- Souches
Feuilles	- Tous éléments métalliques
Tontes	- Palettes ou autres matériaux en bois
	- Déchets vert peints ou ayant des traces de pollution

Que devient le broyat ?

- Les agriculteurs peuvent récupérer le volume de broyat équivalent au volume de déchet vert apporté.
- Le broyat restant sur les plateformes est géré par le gestionnaire et peut être redistribué aux habitants de Chambost-Longessaigne.

A chaque dépôt, j'envoie un SMS au 06 70 10 24 11 détaillant le volume que je dépose et le type de déchet (tonte, bois etc...)

Plastique et ferrailles sont à bannir !
1 morceau de plastique broyé = 500 morceaux plastique
1 ferraille déposée = 1 ferraille dans la patte des animaux

Cette plateforme est gérée par les agriculteurs de la CUMA et par la commune de Chambost-Longessaigne

LES CLASSES EN 0 ET 1

Le 29 août 2021 avait lieu la traditionnelle fête des classes. Les 0 et 1 étaient à l'honneur. Les 93 conscrits et les 10 bébés se sont retrouvés à 9h sur la Place de l'Église pour la remise des cocardes.

Après la cérémonie religieuse avaient lieu les photos.

Vers 11h, la Banda L'Étincelle de St-Laurent-de-Chamousset a emmené les conscrits de dix à quatre-vingt-dix ans avec dix bébés, animer les rues de Chambost. Bien entendu, les dix-huit ans et les dix-neuf ans ont défilé aux côtés des classards avec le biberon et le balai qu'ils avaient confectionnés.

Le repas fut servi par la Table Ronde. Le karaoké a animé l'après-midi. Les dix ans sont venus partager le gâteau des classards.

Le balai des 19 ans fut embrasé et la soirée a été lancée, animée par Laurent BADOIL.

Comme le veut la tradition, le lendemain de la fête, les classards ont fait les gaufres au feu de bois sur la Place de la Bascule.

Sylvie BRETONNIER, Présidente de la classe en 0 et Serge ROCHAND, Président de la classe en 1



Fête de la Musique

Le 19 juin 2021 de 18h à 22h, de nombreux Chambostiens se sont réunis autour de la fête de la musique pour la première fois au clos des Sports.

Les artistes amateurs se sont succédés pour nous présenter un programme varié : les enfants de l'école et Dominique REYNAUD, Agathe DELORME au piano, Simon GUERPILLON à la trompette, le duo LD (Léo LEANDRI et David FOGGIE) au chant, batterie et guitare, Antoine GASSE au chant accompagné de sa guitare ; les groupes de rock B.O.R. et le groupe BAUME.

Avec la participation de l'association de la Cantine, l'aide du comité des fêtes, de Cédric MALIGEAY, des élus du conseil municipal et des habitants.

Nous remercions tous ceux qui ont participé au bon déroulement de cet événement.

Rendez-vous l'année prochaine le 18 juin 2022 !

Raphaëlle RABILLON, Commission Vie Culturelle



JOURNÉE VÉLO

Le **samedi 18 septembre 2021** s'est tenue devant la bibliothèque une journée consacrée au vélo.

Suite à un appel à projet de la Communauté de Communes et avec le soutien de la mairie, quelques Chambostiens et Chambostiennes ont pu mettre en place quelques ateliers :

- un animateur et une animatrice nature sont venus animer un **parcours draisienné** pour les plus petits, axé sur le code de la route,
- un **stand petites réparations**,
- un **stand pour tout savoir sur l'électrification des vélos**,
- une **balade sécurité**,
- un **stand pour essayer des vélos à assistance électrique**,
- un **petit quizz**, des **films de voyages à vélo** et la **possibilité de faire marquer son vélo**.

Une journée qui a finalement vu passer une soixantaine de personnes sur les différents ateliers, et recueilli beaucoup d'enthousiasme !

Camille BELLOT



LA FÊTE PATRONALE

Une fête patronale très réussie !

Malgré un temps pluvieux tout le week-end, nombreux ont été les Chambostiens à se déplacer (environ 340 le samedi) pour participer à la fête patronale organisée du 17 au 19 septembre par le Comité des Fêtes en lien avec l'AJC.

En marge de la fête, d'autres manifestations ont été proposées cette année :

- la journée vélo,
- la visite guidée "Raconte-moi Chambost : la vie du village et les métiers d'antan".

Pour la première fois, les forains ont stationné sur le parking de la salle polyvalente à leur demande et de ce fait, la fête patronale a été déplacée aux Clos des Sports pour permettre aux plus petits de profiter des **manèges** et aux parents de faire la navette entre les manèges et la **fête**.

Les festivités se sont poursuivies par le **repas** servi par les jeunes de l'AJC. Il a été composé du traditionnel jambon sauce mère cuisiné par Fabien REYNAUD accompagné de frites, suivi d'un morceau de fromage du GAEC des Granges et pour finir de la tartelette aux pommes de la Boulangerie Damien FAURIEL. Le **feu d'artifice**, offert par la Mairie, a pu être tiré pendant une courte accalmie, par la Société PYRAGRIC, à partir du pré d'Aurélien DE LESCURE, mis gracieusement à disposition. Il a été largement applaudi par le public présent sur le stade et sur le terrain de pétanque.

Le **karaoke** a été animé par RYTHMIC CONCEPT et nombreux sont ceux qui ont donné de la voix voire cassé.

Le dimanche, l'**arborisculpteur Christian THERAIN** a sculpté un tronc de chêne pour donner forme à des abeilles proches des ruches. Il a manié avec dextérité des tronçonneuses de différentes tailles. Il a partagé volontiers son expérience avec les badauds venus contempler cet art si particulier et le

tronc qui prenait forme. Il a donné vie à des abeilles autour de ruches. Cette sculpture est provisoirement exposée sur le parvis de la Mairie.

Ensuite, se sont déroulées les **Olympiades**. 6 équipes constituées de 6 concurrents chacune se sont affrontées sous la pluie lors de jeux préparés par l'AJC. Ces derniers allaient de la course en sac, du déplacement sur des tonneaux, du circuit en brouette, à la corde à tirer pour finir par le remplissage d'un bidon après une ascension héroïque en portant un seau rempli d'eau. Un grand merci à tous ces concurrents qui n'ont pas ménagé leur force pour tenter de remporter la victoire dans une ambiance bon enfant malgré la pluie.



Enfin, pour clôturer les manifestations, la traditionnelle **soupe aux choux** a été servie dans la salle polyvalente, permettant à chacun de venir se réchauffer grâce à ce bon repas. La soirée s'est continuée en dansant.

Après cette grande période sans fête patronale liée à la crise sanitaire que nous traversons actuellement, ce moment de convivialité et de partage fut très apprécié par tous et nous remercions les bénévoles, les visiteurs et les participants à cette manifestation qui ont volontiers satisfait à l'obligation du pass sanitaire.

Françoise BOURBON-CHAPUIS,
Présidente du Comité des Fêtes



VISITE GUIDÉE "RACONTE-MOI CHAMBOST : LA VIE DU VILLAGE ET LES MÉTIERS D'ANTAN"

Samedi 18 septembre 2021 dans le cadre de la fête patronale et des journées du patrimoine, une vingtaine d'habitants a participé à une balade guidée.

L'idée était de proposer aux participants une immersion dans la vie d'antan du village. L'angle choisi était celui des commerces, de la vie économique et sociale.

Le parcours proposait plusieurs ambiances autour d'anciennes usines de tissage, de la mercerie de Mme YVOREL, des coquetiers Bonnassieux et des différents bistrotiers chambostiens.

Par des jeux d'observation, énigmes, reconstitutions, rencontres avec des habitants narrant leurs expériences vécues, chacun a pu lever les yeux, observer, écouter, poser des questions.

Cet événement fut élaboré par Noémie DUTEL (architecte), Julie ARGOUSE (plasticienne), des habitants-témoins et les membres de la commission Culture.



Hélène YVOREL évoquant le travail à la mercerie

Vous avez des anecdotes sur la vie du village au bourg ou en campagne, des anciennes photos ou objets à nous faire découvrir ? N'hésitez pas à contacter la commission Culture. Ainsi nous pourrions proposer une nouvelle balade insolite l'année prochaine !

Commission Vie Culturelle

Observation et croquis



CPCL : CLUB PONGISTE DE CHAMBOST-LONGESSAIGNE

En ce tout début de saison sportive, le CPCL vous apporte un résumé de celle qui vient de s'achever. Comme vous le savez sûrement, le championnat sportif a été suspendu une partie de la saison, immobilisant ainsi ses 4 équipes évoluant en championnat week-end dont une au niveau régional et ses 2 équipes de championnat semaine.

Le club s'est donc recentré sur l'organisation de différentes manifestations, avec notamment la période de Noël durant laquelle les bénévoles ont proposé des papillotes et des mugs à l'occasion du marché du mercredi. Bien sûr, nous souhaitons mettre un point d'honneur sur les journées découverte du tennis de table en partenariat avec l'école primaire Sainte-Blandine de Longessaigne et Damien LIGOUT, nouvel entraîneur. En effet, dans le cadre de son diplôme, Damien devait mettre en pratique ses acquis de formation. Il a donc fait découvrir le tennis de table aux élèves durant 6 séances. Les premières ont débuté le 28 mai et consistaient en l'approche des différents gestes et règles utilisés dans ce sport.

Au terme de ces 6 séances, les enfants ont pris plaisir à participer à un tournoi durant lequel ils ont pu appliquer ce que Damien leur a appris. À la fin, chaque élève a reçu un t-shirt du CPCL ainsi qu'un diplôme en bonne et due forme !

Les deux structures ont donc su s'allier avec brio dans le but d'introduire les enfants à un nouveau sport dans le respect de chacun et la bonne humeur pour tous... Mission accomplie pour le CPCL et l'école Sainte-Blandine !

Place à la saison 2021/2022 et elle a bien débuté avec le traditionnel tournoi de tennis de table qui a eu lieu le samedi 18 septembre. Une quinzaine de joueurs ont répondu présent pour disputer quelques matchs dans un esprit convivial.

On rappelle que le CPCL serait également ravi de vous accueillir au gymnase durant les entraînements qui ont lieu tous les mercredis (entraînement libre) pour les loisirs de 19h à 21h et vendredis (entraînement dirigé) de 19h à 20h30 pour les loisirs et de 21h à 22h30 pour les joueurs évoluant en compétition. Quelques entraînements sont également organisés les samedis.

À noter que vous avez la possibilité de faire trois séances d'essai avant de vous inscrire !

Pour plus d'informations, contacter Erwan ERMEL au 06 78 61 68 17.



Valentin ERMEL, CPCL

ASSOCIATION GYM

Reprise des cours - Nouveaux profs

Que ce soit pour avoir pris de bonnes résolutions ou parce que la situation sanitaire nous en a privé pendant plusieurs mois, vous avez sans doute envie de prendre soin de votre forme physique, de retrouver convivialité, motivation de bouger tout en faisant de l'exercice dans une bonne ambiance.

Pour cela, l'association de gymnastique de Chambost vous propose plusieurs cours par semaine dispensés par des coachs qualifiés.

- Lundi : **yoga** : 18h-19h30 avec Pauline
- Mardi : **cardio-renforcement musculaire** : 19h-20h avec Cyprien (coach professionnel)
- Jeudi : **cardio-training** : 20h30-21h30 avec Émilien (coach professionnel)

N'hésitez pas à profiter de deux semaines d'essai.

Le pass sanitaire vous sera demandé.

L'adhésion annuelle de 100 € vous permet d'assister à un ou plusieurs cours par semaine.

D'autre part, dans un souci de convenir aux attentes de chacun, nous envisageons la mise en place d'un cours de gym supplémentaire en journée (en matinée).

Par avance, nous remercions les personnes intéressées par ce cours de nous le faire savoir au : 06 28 95 60 87 ou 06 36 92 29 93.

Solange JOUBERT
pour l'association gymnastique Chambost



DU NOUVEAU SUR LE MARCHÉ : PORTRAIT DE NELLY DUTEL

Coordonnées :
06.87.56.30.06
Mail : lepiceriedenelly@gmail.com

Parcours - Formation

Diplômée du BTS Technico-commercial en agroalimentaire, elle travaille dans la grande distribution aux produits frais. Puis elle décide de changer d'orientation tout en restant dans le commerce, elle reprend ses études et obtient le BTS Opticien Lunetier. Elle poursuit cette activité pendant quelques années dont 10 ans en qualité de responsable de magasin.

La fermeture temporaire du magasin pendant le confinement l'amène à reconsidérer ses priorités dans l'objectif de préserver la planète pour nos enfants et elle décide de se lancer dans un nouveau projet professionnel toujours en lien avec le commerce.

Installation - Fonctionnement

De ses réflexions naît la création de son **épicerie itinérante de vente de produits en vrac** :

- **épicerie sèche** (riz, pâtes, légumineuse, etc),
- **produits d'entretien** (lessive, savon noir, etc),
- **produits cosmétiques** (savon, shampoing solides, etc),
- **produits frais** (yaourts, fromages, etc).

Les produits bio et l'achat en circuit court sont privilégiés. Progressivement, elle souhaite étoffer son éventaire en fonction de l'accueil reçu du public.

Elle rejoindra nos exposants sur le marché le mercredi 27 octobre, à raison d'une fois tous les quinze jours. Elle assure la vente uniquement sur le marché. Les commandes sont possibles.

Françoise BOURBON-CHAPUIS, Commission Dynamisme économique



PARC ÉCO HABITAT



Conseil gratuit et diagnostic énergétique

Les conseillers de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, installés au sein du Parc Éco Habitat, vous accompagnent en toute neutralité et gratuitement dans votre projet de rénovation de votre habitat, voici en détails les missions proposées :

Conseil en amélioration thermique

Conseil en amélioration thermique de l'habitat existant (isolation, fenêtres, chauffage et eau chaude, ventilation).

Nous sommes disponibles sur rendez-vous :

- à St-Symphorien-sur-Coise : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h au Parc Éco Habitat,
- à St-Laurent-de-Chamousset : tous les mercredis de 14h à 17h à la Maison des Services.

Visite et diagnostic

Visite du logement sur demande en cas de rénovation globale (une caméra thermique est utilisée en saison hivernale), du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

Répertoire des entreprises RGE

Un répertoire d'entreprises locales labellisées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), classées par domaines de travaux, est disponible sur demande. Aucun accord commercial n'est passé avec les entreprises, mise à disposition du répertoire en toute neutralité.

Conseil en architecture

Un architecte du CAUE 69 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône) vous accompagne gratuitement pour vos projets de rénovation ou de construction.

Les rendez-vous avec l'architecte du CAUE ont lieu :

- à St-Symphorien-sur-Coise : le dernier vendredi du mois de 14h à 18h au Parc Éco Habitat,
- à St-Laurent-de-Chamousset : le 2^e mercredi du mois de 14h à 17h à la Maison des Services ou en visite à domicile sur les mêmes jours que les rendez-vous.

Aides financières - Financement

Nos conseillers vous accompagnent afin de trouver les solutions de financement les plus adaptées à votre situation.

Information sur les aides financières des travaux de rénovation énergétique et aide au montage des dossiers administratifs.



Nous sommes disponibles sur rendez-vous :

- à Saint-Symphorien-sur-Coise : au Parc Éco Habitat (293 Chaussée Beauvoir),
- à Saint-Laurent-de-Chamousset : à la Maison des Services (Avenue des 4 cantons).

www.parc-ecohabitat.com
parc-ecohabitat@cc-mdl.fr
Tél. 04 72 66 14 30

LES MAISONS DES SERVICES LABELLISÉES FRANCE SERVICES

À chaque situation individuelle,
des réponses adaptées.

Les chargés d'accueil des Maisons des Services de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais sont habilités "aidants connect" et formés pour vous accompagner dans vos démarches au quotidien (carte grise, permis de conduire, retraite, allocations familiales, sécurité sociale, impôts, faire face à un litige, recherche d'emploi et emploi à domicile).

À St-Laurent-de-Chamousset 04 74 26 50 78

et à St-Symphorien-sur-Coise 04 78 19 08 58

du lundi au vendredi
de 9h à 12h30

et les après-midi sur RDV.

À votre disposition, sur réservation de préférence :

Des ordinateurs avec accès internet, scanner, imprimante.

Vous pouvez aussi demander de l'aide au conseiller numérique pour :

prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette...),

naviguer sur internet, envoyer, recevoir, gérer ses courriels,

installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone,

créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques,

connaître l'environnement et le vocabulaire numérique,

apprendre les bases du traitement de texte.



INFOS PRATIQUES

La Mairie

Place de la Bascule

69770 Chambost-Longessaigne

Tél. 04 74 26 33 85 - Fax 04 74 26 34 72

E-mail : mairie@chambost-longessaigne.com

SITE INTERNET : <http://www.chambost-longessaigne.com>

SUIVEZ-NOUS sur la page **FACEBOOK** "Chambost-Longessaigne"



et sur l'application mobile **PANNEAU POCKET**.



Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 12h

Jeudi de 13h30 à 16h30

Permanence des élus :

Samedi de 10h à 11h

Bibliothèque

Mercredi, samedi de 10h à 12h

Vendredi de 16h à 18h30

Marché hebdomadaire

Mercredi de 16h à 19h

Agence postale

Place de la Bascule

69770 Chambost-Longessaigne

Tél. 04 74 70 60 57

Lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 12h

Mercredi et vendredi de 15h30 à 18h

Levée du courrier : 14h30 la semaine

10h15 le samedi

